



Grande chasse d'Halloween - Octobre 2025

Conditions de participation

1. Généralités

Ce concours est organisé par Tamedia Publications romandes SA (ci-après l'«Organisateur»), Avenue de la Gare 33, 1003 Lausanne, société qui appartient au groupe TX Group SA. En participant au jeu-concours, l'utilisateur/l'utilisatrice (ci-après le/la «Participant.e») accepte les présentes conditions de participation.

2. Le jeu-concours

Le concours a lieu du 5 au 26 octobre 2025 inclus, jusqu'à la suppression des affiches en caissette.

La participation s'effectue automatiquement en scannant le QR Code se trouvant sur les affiches promotionnelles qui seront apposées sur les caissettes à journaux.

3. Participation

Les dates du jeu-concours sont précisées sur les visuels promotionnels (Affiches, annonces et banniers web). La participation au jeu-concours est personnelle, gratuite et ouverte à toute personne physique domiciliée en Suisse, âgée de 18 ans révolus au moment de la participation. Plusieurs participations sont acceptées par personne.

Pour participer, l'utilisateur/l'utilisatrice doit se rendre auprès de l'une de nos 3000 caissettes Le Matin Dimanche de Suisse romande pour scanner le QR Code présent sur l'affiche.

4. Gains

Les prix sont tirés au sort automatiquement, à la fin de l'animation liée au QR code présent sur les affiches/caissettes, dès que le/la Participant.e scanne ledit QR Code.

Chaque affiche/caissette possède un QR code unique. Une fois le QR code scanné par un.e utilisateur/utilisatrice, et que le gain physique (voire liste ci-dessous) est gagné, la caissette ne délivrera plus que des points jusqu'au dimanche suivant (4 dimanches du mois d'octobre).

L'utilisateur/l'utilisatrice peut néanmoins chercher une autre caissette afin de retenter sa chance le même jour ou recommencer le dimanche suivant sur la même caissette.

Les gains "physiques" :

- 1 x Iphone 17 Pro Max 256GB
- 1 x Playstation 5
- 1 x Aspirateur balai sans fil Samsung Bespoke Jet Plus Complete VS20B95C43W 580 W Blanc
- 1 x Moulinex Robot cuiseur Companion Pro + Cuiseur vapeur YY5286FG
- 1 x Pack Console Nintendo Switch 2 + le jeu Mario Kart
- 1 x Casque VR Meta quest 3
- 1 x Vidéoprojecteur portable Xgimi Le MoGo 3 Pro Beige
- 1 x Sèche-cheveux Dyson Supersonic Nural™
- 1 x Flip appareil photo instantané Polaroid
- 1 x LEGO® Harry Potter™ 76419 Le château et le domaine de Poudlard
- 1 x Blender Ninja TB401EU Noir
- 1 x Enceinte portable étanche sans fil Bluetooth JBL Flip 6 Noir
- 40 Bons cadeau Manor de Chf : 30.-
- 40 Bons cadeau Fnac de Chf : 30.-
- 80 Bons cadeau Migros de Chf : 20.-
- 100 Bons cadeau Migros de Chf : 10.-
- 200 Crédits de Chf 5.-
- 80 Plaquettes de 4 jetons

Autres gains

- Points liés à la WebApp Le Matin Dimanche

Le/la Participant.e sera instantanément informé.e de son gain. Il devra ensuite renseigner son adresse e-mail, son nom et prénom et son adresse postale afin d'obtenir les instructions pour recevoir son gain.

Le/la Participant.e sera également automatiquement inscrit au grand tirage au sort qui aura lieu le vendredi 31 octobre lui permettant de tenter de gagner un bon dans une agence de voyage d'une valeur de CHF 3'000.-.

Les prix sont non cessibles, non échangeables, non modifiables et aucune compensation financière ni aucun remboursement ne pourront être négociés.

L'Organisateur ne peut être tenu pour responsable pour tout incident/accident qui surviendrait lors de l'utilisation des prix.

5. Dispositions juridiques

Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du jeu-concours.. Tout recours juridique est exclu.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'identité du gagnant/de la gagnante ainsi que son adresse email et son adresse postale avant de lui remettre le gain.

En cas de litige, le droit matériel suisse est applicable. Le for exclusif se situe à Lausanne.

6. Notification aux gagnants

Les gagnant(e)s seront contacté(e)s personnellement instantanément après avoir joué en scannant le QR Code. Les prix seront transmis aux gagnant(e)s après renseignement de leur adresse e-mail, leur nom et prénom et leur adresse postale. Si l'Organisateur ne parvient pas à contacter un(e) gagnant(e) dans un délai de 10 jours ouvrables après le tirage au sort, un(e) nouveau(elle) gagnant(e) sera désigné(e).

Attention! Si l'adresse e-mail renseignée n'est pas valable, l'Organisateur ne pourra pas contacter le gagnant/la gagnante. Il/elle perdra alors son prix après 10 jours ouvrés.

7. Acheminement des prix

Les prix sont envoyés aux Gagnants/es par voie postale par l'Organisateur.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable de l'envoi des prix à une adresse postale inexacte du fait des informations erronées données par les Gagnants/es.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable des retards et/ou des pertes imputables aux services postaux ou de leur destruction totale ou partielle en raison de tout autre cas fortuit.

8. Exclusion du droit de participation

Sont exclus du droit de participer à ce jeu-concours l'ensemble des collaborateurs de TX Group SA, de l'Organisateur, de leurs proches ainsi que toutes les personnes ayant collaboré à la conception, par la réalisation de la campagne ou de toute autre manière dans le cadre du jeu-concours (par exemple les partenaires externes de l'entreprise et leurs collaborateurs impliqués dans la livraison ou le ramassage dans les caissettes) Cette liste n'est pas

exhaustive et l'Organisateur se réserve le droit de vérifier au cas par cas qu'il n'existe pas d'exclusion du droit de participation.

Les associations de jeux-concours ainsi que les services de jeux-concours automatisés ne sont pas non plus autorisés à participer.

L'Organisateur peut exclure à tout moment un.e Participant.e si des raisons légitimes le justifient comme, par exemple, une violation des conditions de participation ou une tentative de manipulation (cette liste n'est pas exhaustive). Il se réserve alors le droit d'entamer une procédure judiciaire.

9. Droit d'annulation/modification de la campagne

L'Organisateur peut adapter la campagne à tout moment. L'Organisateur se réserve le droit d'annuler les jeux-concours si des motifs importants l'y contraignent. Une telle annulation peut survenir notamment lorsque le déroulement conforme du jeu-concours n'est plus assuré, que ce soit pour des raisons techniques ou juridiques.

Toute responsabilité de l'Organisateur est exclue.

10. Coordonnées et données personnelles

L'Organisateur se réserve le droit (cette liste n'est pas exhaustive)

- de compléter les coordonnées manquantes et d'utiliser les coordonnées personnelles des Participant.e.s à des fins publicitaires,
- de transmettre les coordonnées des Participant.e.s aux partenaires du concours à des fins de marketing.

Les Participant.e.s peuvent en tout temps interdire à l'Organisateur l'utilisation de leurs coordonnées et données personnelles et ce, gratuitement par écrit à

Tamedia Publications romandes SA
Service clients
Avenue de la Gare 33
Case postale
CH-1001 Lausanne